

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ HENRI POINCARÉ, NANCY I

INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISÉ

MAÎTRISE

TITRE D'INGÉNIEUR-MAÎTRE

Vu le code de l'éducation et particulièrement l'article L.613-1 ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 94-1204 du 29 décembre 1994 relatif aux instituts universitaires professionnalisés ensemble l'arrêté du 29 décembre 1994 modifié relatif aux diplômes et titre délivrés dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au sein des instituts universitaires professionnalisés

Vu l'arrêté du 19 avril 1995 modifié relatif aux dénominations des diplômes et titre délivrés dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au titre des instituts universitaires professionnalisés

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université Henri Poincaré, Nancy I à délivrer des diplômes nationaux de la maîtrise et le titre d'ingénieur-maître d'IUP

Vu les pièces justificatives produites par M. YOHANN MEKNACI, né le 30 janvier 1982 à CHAUMONT (052), en vue de son inscription en troisième année d'institut universitaire professionnalisé

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires

la **MAÎTRISE** et le **TITRE D'INGÉNIEUR-MAÎTRE GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE**, spécialité **CONDUITE AUTOMATISEE ET SYSTEMES D'INFORMATION INDUSTRIELLE**, *mention assez bien*

sont décernés à **M. YOHANN MEKNACI**

au titre de l'année universitaire 2004-2005.

Le titulaire



Le Directeur



Fait à NANCY, le 19 JAN 2006

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



N° NANCY1 5347602 Jean-Pierre FINANCE

S. WEBER

Michel LEROY